

Rapport de minorité de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR25.23PR

concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé pour ce préavis le 1^{er} septembre 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Ella-Mona CHEVALLEY, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Raluca VILLARD, Olivier JAQUIER, Juan RAMIREZ (Vice-président), Ervin SHEU et du soussigné désigné rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour leur présentation et les réponses à nos questions.

Le préavis nous répète que le taux d'impôt de la Ville d'Yverdon-les-Bains est un des plus hauts du Canton avec 75.0%, à comparer à une moyenne cantonale de 67.5%. Il mentionne aussi que « ...*la Ville d'Yverdon-les-Bains possède toujours une force fiscale par habitant fort basse par rapport à la moyenne des villes vaudoises, qui s'accroît davantage chaque année et réduit d'autant l'équilibre financier à terme.*»

Tout en prétendant vouloir « améliorer la force fiscale par habitant », la Municipalité affiche en réalité une stratégie bancale : tenter d'attirer des contribuables plus aisés tout en maintenant l'un des taux d'imposition les plus élevés du Canton. Après avoir alourdi la fiscalité foncière et multiplié les exercices déficitaires, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'enfonce dans une contradiction flagrante. Comment espérer séduire des ménages à revenu supérieur à la moyenne et des investisseurs alors que la gestion communale décourage précisément ceux qu'elle prétend vouloir attirer ? Plutôt que d'accumuler les déficits, il est urgent d'inverser la tendance et de présenter enfin des résultats financiers crédibles et positifs, mais aussi de revoir notre politique fiscale.

Notre Ville est grandement financée par les contribuables yverdonnois, mais aussi par ceux du reste du Canton, au travers de la péréquation. La contribution des assujettis pour notre Ville est passée de 96 millions de francs en 2016 à un peu moins de 107 millions au budget 2024. Une hausse nette de quelque 10 millions qui aurait dû nous permettre d'assainir nos finances. Pourtant, dans le même temps, le déficit s'est aggravé, passant de 0.4 million de bénéfices en 2016 à -10 millions au budget de 2025.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget 3)
Impôts	70'134	69'388	68'828	69'193	68'535	68'579	69'253	72'732	75'080	74'811
Péréquation financière et compensation des charges										
Charges 1)	-15'188	-15'411	-14'619	-15'353	-15'288	-14'958	-16'946	-15'501	-14'851	-15'030
Revenus 2)	41'476	42'991	42'329	45'666	47'752	48'114	46'610	45'965	45'983	47'055
Péréquation nette)	26'288	27'580	27'710	30'313	32'464	33'156	29'664	30'464	31'132	32'025
Total des revenus (Impôts + péréquation nette)	96'422	96'968	96'538	99'506	100'999	101'735	98'917	103'196	106'212	106'836
Augmentation des revenus depuis 2020					-	736	-2'082	2'197	5'213	5'837
Résultats de l'exercice	403	32	63	41	10	-1'897	-4'269	-531	-3'779	-10'251

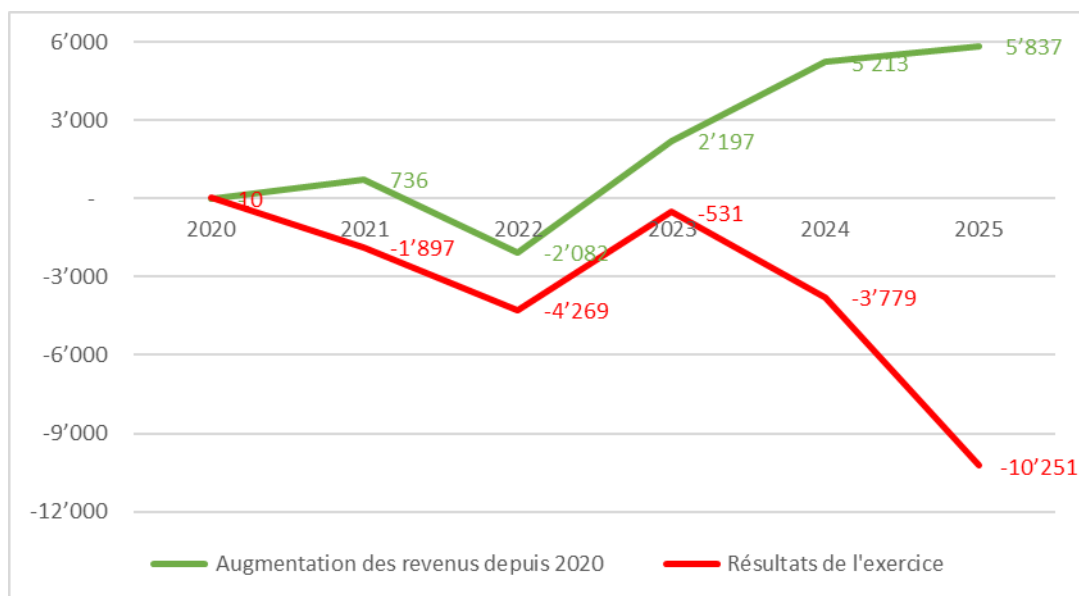
1) Péréquation financière horizontale : entre communes

2) Subventions de la péréquation financière des communes et de syndicats

3) après la 1ère série de compléments au budget 2025, selon PR25.16PR

Tableau : Evolution des impôts, de la péréquation et du résultat des comptes de la Ville

Le constat est implacable : nous n'avons pas un problème de recettes, nous avons un problème de dépenses. La Municipalité choisit de dépenser toujours plus, sans se soucier des équilibres budgétaires, ni des contribuables qui financent cette dérive. Et le graphique issu des chiffres du tableau ci-dessus, le montre bien, les différents contribuables paient toujours plus et le déficit se creuse.



Graphique : Evolution de l'augmentation des revenus (impôts + péréquation) et du résultat des comptes de la Ville

La vérité est simple : l'augmentation des revenus des impôts ne sert à rien si, dans le même temps, la machine publique engloutit chaque franc supplémentaire. C'est une spirale dangereuse qui étouffe les ménages, décourage l'investissement, et fait fuir les forces vives de notre territoire.

C'est pourquoi nous demandons une baisse des impôts, non seulement pour redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, mais aussi pour attirer de nouveaux habitants et contribuables, capables d'apporter une contribution fiscale plus forte et plus stable dans la durée.

Dans un premier temps, pour 2026, nous proposons une réduction minimale de 1%, soit de 75% à 74%. Une baisse future pourrait être envisagée en fonction des résultats de cette première petite mesure. Et cela laissera le temps à la Municipalité d'entamer un exercice de

réduction des dépenses. Une politique des petits pas permettra de multiplier les bonnes nouvelles, de restaurer la confiance et d'enfin améliorer la force fiscale par habitant.

Conclusions

Une minorité de la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'amender l'article premier de l'arrêté d'Imposition pour 2026 à 2026 comme suit :

1 Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : ~~75%~~ 74%

L'auteur du rapport de minorité COFI



Laurent ROQUIER

Les rapporteurs de minorité : Madame Raluca VILLARD et Monsieur Olivier JAQUIER

Yverdon-les-Bains, le 19 septembre 2025